

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROÛT-VERNET

N°73/2025

Séance du 06 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, Pierre De LARMINAT et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Catherine BARBECOT, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE,

Etaient excusées : Monsieur Patrick MAGERAND, (procuration à Bernard DEVOUCOUX) Monsieur Pierre De LARMINAT (procuration à Sylvie RICHARD), Monsieur Pierre HOUBÉ, Mickaël SEIDLER,

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents excusés : 2

Absents : 2

Nombre de suffrages

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

29/09/2025

Date d'affichage

07/10/2025

OBJET

**Modification d'un emploi
permanent d'adjoint
technique de 26h**

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Vu l'avis du comité social territorial du 3 octobre 2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE

- De supprimer l'emploi d'adjoint technique pour la fonction d'agent d'entretien après avis du comité social territorial (ex-comité technique) à compter du 1er octobre 2025
- De modifier la quotité de l'emploi d'adjoint technique passant de 26h hebdomadaires à 19h hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2025
- Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter pour répondre aux besoins permanent de la commune ou établissement public.
- Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget
- Le tableau des effectifs est mis à jour comme suit :

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

GRADE/EMPLOI	EFFECTIFS au : 02/12/2024
Adjoint administratif à temps complets	2
Adjoint administratif à temps non complet (24h)	1
Adjoint technique principal 2ième classe à temps complet	2
Agent de maîtrise principal à temps complet	1
Adjoint technique à temps non complet (32.50h)	1
Adjoint technique à temps non complet (31.5h)	1
Adjoint technique à temps non complet (19h)	1
ATSEM principal de 2ième classe à temps non complet (31.5)	2
Adjoint d'animation à temps non complet (30)	1
Adjoint d'animation principal à temps non complet (24.75h)	1
TOTAL	13

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

